

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE FONDS DE L'HOPITAL DE TOURS

Historique de la conservation

Très peu d'informations relatives aux locaux successifs de conservation des archives hospitalières sont disponibles. Il semble néanmoins que les archives de l'Hôtel-Dieu aient été conservées dans un local spécifique de l'hôpital comme le prouve les différents plans de l'Hôtel-Dieu¹. Aucune information n'a été retrouvée quant aux locaux de conservation des archives de La Madeleine. On peut supposer que les papiers de ces deux établissements sont transférés dans les locaux de l'Hôpital général de La Charité à compter du 14 fructidor an X. En ce qui concerne les archives de ce dernier établissement, elles devaient être conservées dans les locaux administratifs de l'Hôpital général de Tours. Au XVII^e siècle, elles sont alors réunies dans une armoire dont la clef est entre les mains d'un avocat. Le 22 juillet 1814, il est fait mention dans le registre des délibérations² que « la commission administrative reconnaissant la nécessité de faire des réparations et distributions tant dans la salle d'administration que dans un petit cabinet à côté servant d'archives, arrête qu'elle autorise monsieur Briand à faire faire les dites distributions et réparations et ce par économie en y employant partie des matériaux qui peuvent se trouver dans l'établissement attendu l'urgence ». En outre, en consultant les plans de l'hôpital dressés en 1840 et 1868, on y voit le local d'archives³.

Le service destiné aux archives médicales est créé en 1943 à la suite du décret du 17 avril de la même année : le poste est alors confié à un médecin oculiste assisté d'une infirmière. Il semble que le Service d'archives ait été installé, au début des années 1970, sur le site des Grandes Brosses. Au début des années 1990, les archives médicales de l'hôpital de Tours étaient situées sur cinq sites : les Grandes Brosses, le Centre psychothérapique Tours-Sud, Saint-Avertin, l'hôpital Bretonneau et la Clinique psychiatrique universitaire. Les archives administratives étaient, quant à elles, situées uniquement sur le site des Grandes Brosses. Cette situation d'éclatement générait des difficultés de fonctionnement. On décide d'installer le service sur le site de l'hôpital Trousseau ouvert en 1980. En juillet 2000 s'ouvre un bâtiment, qui leur est encore consacré aujourd'hui.

Il semble y avoir eu très rapidement une réelle volonté de prise en charge des archives administratives de l'hôpital. Déjà, en 1681, un inventaire des archives est réalisé par Charles Roujou. Un inventaire des titres de l'hôpital contenu dans ce fonds et réalisé en 1708 témoigne de la volonté de conserver les documents et de les classer : « il a été décidé de mettre tous ces titres en ordre, et en les rangeant sous différentes cottes [...]. Dans ce dessein, nous avons cru devoir suivre un ordre alphabétique dans cet inventaire »⁴. Le premier plan de classement mis en place est le suivant : A pour les acquisitions et les héritages des terres ; C pour les privilèges et droits anciennement et nouvellement accordés à l'hôpital ; D pour les dons avec charges mais sans pension ni fondation ; DD pour les titres des dettes actives de l'hôpital et rentes ; F pour les fondations ; H pour les héritages ne dépendant d'aucune maison de campagne ; I pour les

1. Se référer au plan figurant dans l'ouvrage d'Eugène GIRAUDET, *Histoire de l'assistance publique à Tours, première partie : établissements hospitaliers*, en dernière page et au plan coté V/10.3.1 des Archives départementales d'Indre-et-Loire.

2. Se référer au registre des délibérations coté H dépôt 4 (L 17).

3. Se référer aux plans cotés V/10.4.18 et V/10.4.32.

4. Se référer à l'inventaire des titres et papiers de l'Hôpital général de La Charité coté H dépôt 4 (D 1).

indemnités ; L pour les loteries ; M pour les maisons de ville ; MM pour les maisons de campagne ; O pour les officiers ; P pour les pensions viagères et PP pour les procès qui subsistent. Ce premier cadre de classement est toujours visible sur certaines pièces du fonds.

En outre, dans le *Recueil des actes administratifs* daté de 1854, le premier cadre de classement des archives hospitalières est publié et un système de huit séries méthodiques désignées par les lettres majuscules de l'alphabet (A à H) est alors défini. Ce cadre de classement est mis en application au sein de l'Hôpital de Tours comme en témoignent les inscriptions figurant sur les liasses et registres, ainsi que sur les inventaires des archives postérieures à 1790. Pour effectuer ce classement, le personnel s'est servi de feuillets provenant des registres d'entrée des malades ou encore d'inventaires de mobilier du XIX^e siècle. En 1854, des inventaires ont été réalisés par monsieur Verdier, ancien employé de l'établissement qui était affecté « au dépouillement et au classement des archives dont il dressera un état dépouillé »⁵. Il est remarqué en 1881 « que ces liasses et registres portés sur l'inventaire des archives ont été analysés d'une façon trop sèche et trop sommaire »⁶.

Quant au fonds de la clinique psychiatrique universitaire, initialement conservé dans les locaux des services psychiatriques de l'hôpital Bretonneau, il a accompagné le déménagement de la psychiatrie à la clinique psychiatrique universitaire (C.P.U) en 1980. Les conditions de conservation avant cette date ne sont pas connues, à part un incendie à une date indéterminée qui a détruit la totalité des dossiers de femmes.

A partir de l'installation à la C.P.U., le fonds est conservé dans une pièce du sous-sol de l'établissement. Il y subit un dégât des eaux (la date n'a pu être spécifiée) et est alors transféré dans le local sain, spécifique aux archives. Il souffre pourtant de la manière dont il est conservé : une grande partie, initialement ficelée, est dispersée et exposée à la poussière.

5. Se référer au registre des délibérations coté H dépôt 4 (L 28) (12 juillet 1854).

6. Se référer au registre des délibérations coté H dépôt 4 (L 36) (3 janvier 1881).